



Strasbourg, 6 décembre 2019
[tpvs18f_2019.docx]

T-PVS(2019)18

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

39^e réunion
Strasbourg, 3-6 décembre 2019

**PROGRAMME D'ACTIVITES ET DE BUDGET DE LA
CONVENTION DE BERNE
2020-2021**

*Document préparé par
la Direction de la Participation démocratique*

Table des matières

I. PROCEDURE D'ADOPTION DU « PROGRAMME ET BUDGET » BIENNAL DU CONSEIL DE L'EUROPE	3
II. LE PROGRAMME D'ACTIVITES ET BUDGET DE LA CONVENTION DE BERNE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME ET BUDGET » BIENNAL DU CONSEIL DE L'EUROPE	3
III. PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES DE LA CONVENTION DE BERNE POUR 2020-2021	4
1. Organes statutaires (Comité permanent et Bureau)	4
2. Le suivi des obligations	4
3. Activités normatives	5
4. Assistance aux Parties et coordination de la mise en œuvre des dispositions légales et des Recommandations antérieures.....	5
5. Education et sensibilisation.....	5
6. Personnel	5
IV. EXERCICE 2020	6
V. EXERCICE 2021	11

I. Procédure d'adoption du « Programme et budget » biennal du Conseil de l'Europe

Depuis 2011, le Conseil de l'Europe utilise le système de deux exercices financiers consécutifs ou « biennium ». Le « Programme et Budget » du Conseil de l'Europe présente, pour chaque exercice financier du biennium, un budget général (qui comprend le « Budget ordinaire¹ ») et les budgets des accords partiels et élargis.

Le Comité des Ministres examine la proposition d'activités soumise par le Secrétaire Général, y compris le bilan d'étape de l'année précédente et de l'année en cours, ainsi que les priorités stratégiques identifiées pour les deux années suivantes (N1-N2), assorties de leurs implications budgétaires.

Tout au long du processus, la proposition est également étudiée par le Comité du budget du Comité des Ministres, par un Auditeur interne chargé d'évaluer les systèmes de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance et de contribuer à leur amélioration, et par un Auditeur externe. Ce dernier est désigné par le Comité des Ministres et chargé notamment de certifier les états financiers et comptes de gestion budgétaire annuels de l'Organisation et de formuler des observations concernant l'efficacité et l'efficacités économiques des procédures financières. L'adoption du « Programme et Budget » par le Comité des Ministres est généralement prévue fin novembre.

Le « Programme et budget » comprend:

- ⇒ le programme d'activités pour les deux années,
- ⇒ le budget pour l'exercice N,
- ⇒ le budget provisoire pour l'exercice N+1.

Au cours de l'exercice N et jusqu'au 1^{er} novembre, les Etats membres et le Secrétaire Général peuvent demander la réouverture du débat concernant le budget de l'exercice N+1 pour ajuster, si nécessaire, le programme aux priorités politiques. Si aucune demande n'est faite en ce sens, le Comité des Ministres décide d'approuver le budget.

II. Le Programme d'activités et budget de la Convention de Berne dans le cadre du « Programme et budget » biennal du Conseil de l'Europe

La Convention de Berne s'est adaptée aux exigences du programme et budget bisannuels du Conseil de l'Europe afin de garantir la mise en œuvre efficace de son propre programme d'activités et pour des raisons de discipline budgétaire. Cette année, le Comité sera invité à adopter son programme d'activités pour 2020-2021, ainsi que le budget pour 2020 et le budget provisoire pour 2021.

Rappelons que le projet de Programme d'activités de la Convention de Berne, que le Comité permanent est invité à adopter lors de sa réunion qui précède l'année N du Programme, est préparé et examiné par le Bureau avant l'adoption, par le Comité des Ministres, du Programme et budget du Conseil de l'Europe. Les montants présentés au Comité permanent sont donc des prévisions et tiennent compte à la fois de la probable dotation octroyée à la Convention de Berne via le Budget ordinaire et de l'estimation des contributions volontaires attendues de la part des pays.

¹ Le Budget ordinaire est constitué à partir des contributions des Etats membres. Le barème de ces contributions est calculé sur la base de la moyenne des statistiques annuelles de chacun des Etats membres sur leur population et leur PIB (Produit intérieur brut converti en dollars US) pour chacun des Etats membres pour la période de trois ans s'achevant 24 mois avant l'entrée en vigueur du barème. Dans les calculs, la pondération appliquée aux données sur le PIB est 5 fois plus importante que celle appliquée aux données démographiques. En 2013, le Comité des Ministres a également adopté la Résolution CM (2013) 7 concernant les « modalités financières de la participation des Etats non membres aux conventions du Conseil de l'Europe », qui prévoit la participation des Etats non membres aux frais de fonctionnement et de gestion des Conventions du Conseil de l'Europe assorties d'un mécanisme de suivi et auxquelles ils sont parties.

III. Projet de Programme d'activités de la Convention de Berne pour 2020-2021

La Convention de Berne fonctionne selon un mécanisme triangulaire composé (1) du suivi des obligations, (2) des activités normatives et (3) de l'assistance aux Parties. Toutes les activités et initiatives de la Convention sont proposées par le Bureau de la Convention, adoptées par le Comité permanent et mises en œuvre par le Secrétariat sous la coordination du Bureau.

1. Organes statutaires (Comité permanent et Bureau)

Cette rubrique couvre les réunions des organes statutaires de la Convention de Berne. Le Comité permanent de la Convention de Berne, dont l'existence est prévue à l'article 13 de la Convention de façon à permettre aux Parties de se retrouver régulièrement pour développer des programmes communs et coordonnés, est l'organe composé des représentants des Parties. Il assume une grande partie de la responsabilité du fonctionnement et du suivi de la Convention et se réunit une fois par an. Le Règlement intérieur du Comité permanent peut être consulté dans le document T-PVS/Inf(2013)06.

Le Bureau du Comité permanent prend des décisions administratives et organisationnelles entre les réunions du Comité permanent. Il comprend le Président du Comité permanent, le Vice-Président, le Président sortant et deux membres du Bureau supplémentaires, et est assisté du Secrétariat.

2. Le suivi des obligations

2.1 Suivi de la mise en œuvre des aspects juridiques

Les activités mises en œuvre dans cette catégorie concernent essentiellement les rapports que les Parties sont tenues de soumettre en vertu de la Convention de Berne – les « rapports biennaux ». Toutes les Parties ayant formulé des dérogations aux dispositions de la Convention dans le respect des conditions strictes énoncées à l'Article 9 doivent soumettre un rapport au Secrétariat tous les deux ans. Ces rapports doivent comporter une évaluation scientifique de l'impact des dérogations à l'obligation générale de protéger les espèces et les habitats couverts par la Convention. Les rapports biennaux sont présentés tous les ans au Comité permanent pour examen, après leur soumission par le biais de l'outil ORS de la Convention de Berne ou de l'outil Habides + pour les Etats membres de l'UE parties à la Convention.

C'est dans ce cadre que la Convention traite également les « rapports généraux » soumis tous les quatre ans par les Parties concernant la mise en œuvre de la Convention au plan national, ainsi que les bilans généraux de la mise en œuvre de la Convention dans une Partie contractante, qui sont régulièrement demandés par le Comité permanent.

2.2 Rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012) sur le statut de conservation des espèces et des habitats

Les activités qui relèvent de cette catégorie concernent les rapports prévus par la Résolution n° 8 (2012) et traités par le Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques dans le cadre de la Convention, et concernent le statut de conservation d'habitats et d'espèces inscrits dans les Résolutions n° 4 (1996) et 6 (1998).

2.3 Suivi de sites et populations spécifiques

Cette section couvre le suivi du respect des obligations des Parties par l'examen des affaires couvertes par le système des dossiers de la Convention de Berne et par le Diplôme européen des espaces protégés (également du Conseil de l'Europe). Elles peuvent aussi concerner des urgences dans l'éventualité de dommages écologiques sérieux dus à une catastrophe, un accident ou une situation conflictuelle.

3. Activités normatives

3.1 *Sauvegarde des espèces*

Il s'agit d'évaluer le statut de conservation des populations des espèces inscrites aux annexes de la Convention et d'identifier les espèces à risque dans le but de promouvoir l'élaboration de modèles et d'outils pour faire face aux problèmes qui surviennent en matière de sauvegarde de la nature ainsi que des normes communes de gestion, des plans d'action, divers documents de politique stratégique, etc.

Ce travail est mené avec l'appui des groupes d'experts compétents mis en place dans le cadre de la Convention pour surveiller et orienter l'application du Traité et des recommandations adoptées par le Comité permanent, y compris les bilans sur les plans d'action, stratégies et documents d'orientation antérieurs.

3.2 *Conservation des habitats naturels*

Les activités correspondantes visent à garantir la sauvegarde des habitats naturels et la mise en œuvre de l'Article 4 de la Convention, des Résolutions n° 1 (1989), n° 3 (1996), n° 4 (1996), n° 5 (1998) et n° 6 (1998) et des Recommandations n° 14 (1989), n° 15 (1989) et n° 16 (1989) du Comité permanent. La mise en place du Réseau Emeraude des Zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC) en Europe est le principal objectif de la Convention dans ce domaine.

4. Assistance aux Parties et coordination de la mise en œuvre des dispositions légales et des Recommandations antérieures

Les activités couvertes par cette section comprennent l'assistance aux Parties pour le respect de leurs obligations grâce à des initiatives de renforcement des capacités ou de formation. Il s'agit également de la coordination de la mise en œuvre des plans d'action, des stratégies et des documents d'orientation. Ce sont aussi les projets de promotion de la mise en place du Réseau Emeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC) en Europe.

5. Education et sensibilisation

L'article 3 de la Convention impose l'obligation générale, pour chaque Partie contractante, d'agir individuellement en faveur de la conservation de la flore et de la faune sauvages et de tous les habitats naturels en général, par exemple en mettant en avant des politiques nationales de conservation, d'éducation et d'information. Par le biais des activités prévues dans cette section, la Convention aide les Parties à communiquer sur les avantages et les bienfaits de la biodiversité, prépare des campagnes et du matériel de sensibilisation et crée des plateformes en ligne qui facilitent l'accès aux informations sur les progrès réalisés dans la mise en place du Réseau Emeraude.

6. Personnel

Le Secrétariat de la Convention de Berne assure la coordination et la mise en œuvre générales du Programme d'activités, sous la supervision et la direction du Bureau et du Comité permanent de la Convention.

IV. Exercice 2020

En 2020, le Budget ordinaire du Conseil de l'Europe devrait verser environ 282 544 € à la Convention de Berne. Ce montant se répartit comme suit:

- 164 100 € pour financer le programme d'activités, y compris les frais généraux,
- 45 544 € pour le financement d'un projet d'assistance technique pour la mise en place du Réseau Emeraude au Belarus, dans le cadre d'un plan d'action spécifique du Conseil de l'Europe pour ce pays, et
- 72 900 € pour le personnel et les pensions, ce qui correspond à la fonction d'assistant(e) au sein du Secrétariat de la Convention de Berne.

Le compte spécial de la Convention de Berne sera utilisé pour couvrir les frais qui ne sont pas pris en charge par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Les activités qui ne bénéficieront pas de contributions volontaires supplémentaires seront annulées ou partiellement réalisées. Le montant apporté au budget de la Convention de Berne via les contributions volontaires (Compte spécial) s'élève à 493 849,50 € et correspond à:

- 163 849,50 € pour le financement du programme d'activités et
- 330 000 € pour le personnel et les pensions.

A partir de 2020, le financement de la fonction de Secrétaire de la Convention de Berne ne sera plus assuré par le Budget ordinaire du Conseil de l'Europe ; il dépendra du soutien financier des Parties contractantes. Au cours de la période transitoire où cette fonction devra être pourvue, et compte tenu de l'absence prolongée de l'assistante de la Convention de Berne, il est proposé de recruter deux assistant(e)s ad-hoc d'appui pour toute l'année 2020 afin de faciliter la mise en œuvre du programme d'activités.

Budget 2020					
Dépenses	Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible (BO du CdE)	Financement nécessaire (CV)
1. Organes statutaires			55 794,00	46 794,00	9 000,00
Réunion du Comité permanent (4 jours)			45 744,00	36 744,00	9 000,00
<i>Séjour des Président/Délégués/Experts (moyenne: 24 experts *5 per diem). Président + Pays : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Géorgie, Grèce, Hongrie, Macédoine du Nord, Monténégro, République de Moldova, Portugal, Serbie, République slovaque, Turquie, Ukraine, Burkina Faso, Maroc, Sénégal, et Tunisie</i>	120,00	175,00	21 000,00	15 000,00	6 000,00
<i>Frais de voyage des Président/Délégués/Experts</i>	24,00	480,00	11 520,00	8 520,00	3 000,00
<i>Services d'Interprétation</i>	6,00	2 204,00	13 224,00	13 224,00	0,00
1^e Réunion annuelle du Bureau (2 jours)			5 025,00	5 025,00	0,00
<i>Séjour des membres du Bureau (5 experts*3 per diems)</i>	15,00	175,00	2 625,00	2 625,00	0,00
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)</i>	5,00	480,00	2 400,00	2 400,00	0,00
<i>Services d'Interprétation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2^e Réunion annuelle du Bureau (2 jours)			5 025,00	5 025,00	0,00
<i>Séjour des membres du Bureau (5 experts*3 per diems)</i>	15,00	175,00	2 625,00	2 625,00	0,00
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)</i>	5,00	480,00	2 400,00	2 400,00	0,00
<i>Services d'Interprétation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Suivi des obligations:			86 140,00	34 740,00	51 400,00
Groupe de spécialistes du DEEP (2 jours)			19 075,00	9 075,00	10 000,00
<i>Frais de voyage des Délégués/Experts</i>	15,00	480,00	7 200,00	4 200,00	3 000,00
<i>Séjour des Délégués/Experts (15 experts*3 per diem)</i>	45,00	175,00	7 875,00	4 875,00	3 000,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00

Suivi et conseils -sites en danger (système des dossiers et sites du DEEP)			22 065,00	17 665,00	4 400,00
Diplôme européen					
<i>Voyages des Experts</i>	11,00	480,00	5 280,00	3 280,00	2 000,00
<i>Séjour des Experts</i>	29,00	175,00	5 075,00	4 675,00	400,00
<i>Consultation</i>	1,00	3 000,00	3 000,00	1 000,00	2 000,00
Dossiers					
<i>Voyages des Experts</i>	2,00	480,00	960,00	960,00	
<i>Séjour des Experts</i>	10,00	175,00	1 750,00	1 750,00	
<i>Consultation</i>	2,00	3 000,00	6 000,00	6 000,00	

Evaluation des rapports/Rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012)			35 000,00	5 000,00	30 000,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	30 000,00	35 000,00	10 000,00	25 000,00

Maintenance et mise à jour de l'ORS			10 000,00	3 000,00	7 000,00
<i>Forfait</i>	1,00	10 000,00	10 000,00	3 000,00	7 000,00

3. Travail normatif (réunions des Groupes d'experts)			78 997,50	17 825,00	37 600,00
Réseau des correspondants oiseaux (2 jours)			19 075,00	7 075,00	12 000,00
<i>Séjour des Délégués/Experts, Pays : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Géorgie, Hongrie, Macédoine du Nord, République de Moldova, Serbie, République slovaque, Ukraine</i>	15,00	480,00	7 200,00	3 200,00	4 000,00
<i>Séjour des Délégués/Experts (15 experts*3 per diem)</i>	45,00	175,00	7 875,00	3 875,00	4 000,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00

Groupe restreint d'experts des espèces exotiques envahissantes (1,5 jours)			13 175,00	5 375,00	7 800,00
<i>Frais de voyage des Délégués/Experts</i>	10,00	480,00	4 800,00	3 400,00	1 400,00
<i>Séjour des Délégués/Experts (10 experts*2,5 per diem)</i>	25,00	175,00	4 375,00	1 975,00	2 400,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00

Groupe restreint d'experts sur le changement climatique (1,5 jour)			13 175,00	5 375,00	7 800,00
<i>Frais de voyage des Président/Délégués/Experts</i>	10,00	480,00	4 800,00	3 400,00	1 400,00
<i>Séjour des Président/Délégués/Experts (10 experts*2,5 per diem)</i>	25,00	175,00	4 375,00	1 975,00	2 400,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00
Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques (1,5 jours)			17 762,50	10 200,00	7 562,50
<i>Frais de voyage des Président/Délégués/Experts</i>	15,00	480,00	7 200,00	3 400,00	3 800,00
<i>Séjour des Président/Délégués/Experts (15 experts*2,5 per diem)</i>	37,50	175,00	6 562,50	4 800,00	1 762,50
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	2 000,00	2 000,00

Réunion d'experts sur la mise en œuvre du Plan d'action contre l'Erismature rousse (1 jour)			5 810,00	2 360,00	3 450,00
<i>Frais de voyage des Président/Délégués/Experts</i>	7,00	480,00	3 360,00	1 360,00	2 000,00
<i>Séjour des Président/Délégués/Experts (7 experts*2 per diem)</i>	14,00	175,00	2 450,00	1 000,00	1 450,00

Soutien à l'organisation de la Conférence Planta Europa			10 000,00	0,00	10 000,00
<i>Forfait</i>	1,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00

4. Assistance aux Parties			45 544,00	45 544,00	0,00
Renforcement des capacités pour le Réseau Emeraude au Belarus			45 544,00	45 544,00	0,00
<i>Forfait</i>	1,00	45 544,00	45 544,00	45 544,00	0,00

5. Education et sensibilisation			47 000,00	11 000,00	36 000,00
Sensibilisation et visibilité: stratégie de communication			47 000,00	11 000,00	26 000,00
<i>Forfait (campagne et supports de communication)</i>	1,00	15 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00
<i>Forfait (publications électroniques)</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
<i>Forfait (logiciel de présentation du Réseau Emeraude)</i>	1,00	15 000,00	15 000,00	6 000,00	9 000,00
<i>Développement d'outils en ligne</i>	1,00	10 000,00	10 000,00	3 000,00	7 000,00

6. Déplacements officiels des agents			21 000,00	21 000,00	0,00
---	--	--	------------------	------------------	-------------

<i>Voyages et séjour</i>	15,00	1 400,00	21 000,00	21 000,00	0,00
--------------------------	-------	----------	-----------	-----------	------

7. Provision pour le (la) Président(e)			5 000,00	2 000,00	3 000,00
<i>Voyages et séjour (forfait)</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	2 000,00	3 000,00

8. Frais généraux			34 018,00	30 741,00	3 277,00
<i>Impression en interne</i>	100 000,00	0,03	3 000,00	3 000,00	0,00
<i>Affranchissement (forfait)</i>	1,00	400,00	400,00	400,00	0,00
<i>Préresse (forfait)</i>	1,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00
<i>Services de traduction</i>	827,00	34,00	28 118,00	24 841,00	3 277,00

9. Frais de personnel*			402 900,00	72 900,00	330 000,00
Agents permanents	forfait		60 200,00	60 200,00	0,00
Pensions agents permanents	forfait		12 700,00	12 700,00	0,00
Personnel temporaire (salaire et pension) – fonction de Secrétaire de la Convention de Berne	12,00	10 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
Personnel temporaire (salaire et pension) – fonction de gestionnaire de projet Réseau Emeraude	12,00	7 300,00	87 600,00	0,00	87 600,00
Personnel temporaire (salaire et pension) - fonction d'assistant(e) de projet	12,00	4 200,00	50 400,00	0,00	50 400,00
Personnel temporaire (salaire et pension) - 2 assistant(e)s d'appui ad-hoc	9,00	8 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00

TOTAL			776 393,50	282 544,00	493 849,50
--------------	--	--	-------------------	-------------------	-------------------

V. Exercice 2021

En 2021, le Budget ordinaire du Conseil de l'Europe devrait verser environ 237 000 € à la Convention de Berne. Ce montant se répartit comme suit:

- 164 100 € pour financer le programme d'activités, y compris les frais généraux,
- 72 900 € pour le personnel et les pensions, ce qui correspond à la fonction d'assistant(e) au sein du Secrétariat de la Convention de Berne.

Le compte spécial de la Convention de Berne sera utilisé pour couvrir les frais qui ne sont pas pris en charge par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Les activités qui ne bénéficieront pas de contributions volontaires supplémentaires seront annulées ou partiellement réalisées. Le montant apporté au budget de la Convention de Berne via les contributions volontaires (Compte spécial) s'élève à 425 439,50 € et correspond à:

- 167 439,50 € pour le financement du programme d'activités et
- 258 000 € pour le personnel et les pensions.

A partir de 2020, le financement de la fonction de Secrétaire de la Convention de Berne ne sera plus assuré par le Budget ordinaire du Conseil de l'Europe ; il dépendra du soutien financier des Parties contractantes.

Budget 2021					
Dépenses	Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible (BO du CdE)	Financement nécessaire (CV)
1. Organes statutaires			55 794,00	41 827,00	13 967,00
Réunion du Comité permanent (4 jours)			45 744,00	31 777,00	13 967,00
<i>Séjour des Président/Délégués/Experts (moyenne: 24 experts *5 per diem). Président + Pays : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Géorgie, Grèce, Hongrie, Macédoine du Nord, Monténégro, République de Moldova, Portugal, Serbie, République slovaque, Turquie, Ukraine, Burkina Faso, Maroc, Sénégal, et Tunisie</i>	120,00	175,00	21 000,00	13 000,00	8 000,00
<i>Frais de voyage des Président/Délégués/Experts</i>	24,00	480,00	11 520,00	5 553,00	5 967,00
<i>Services d'Interprétation</i>	6,00	2 204,00	13 224,00	13 224,00	0,00
1^e Réunion annuelle du Bureau (2 jours)			5 025,00	5 025,00	0,00
<i>Séjour des membres du Bureau (5 experts*3 per diems)</i>	15,00	175,00	2 625,00	2 625,00	0,00
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)</i>	5,00	480,00	2 400,00	2 400,00	0,00
<i>Services d'Interprétation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2^e Réunion annuelle du Bureau (2 jours)			5 025,00	5 025,00	0,00
<i>Séjour des membres du Bureau (5 experts*3 per diems)</i>	15,00	175,00	2 625,00	2 625,00	0,00
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)</i>	5,00	480,00	2 400,00	2 400,00	0,00
<i>Services d'Interprétation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Suivi des obligations:			43 135,00	19 400,00	23 735,00
Groupe de spécialistes du DEEP (2 jours)			19 075,00	8 000,00	11 075,00
<i>Frais de voyage des Délégués/Experts</i>	15,00	480,00	7 200,00	3 200,00	4 000,00
<i>Séjour des Délégués/Experts (15 experts*3 per diem)</i>	45,00	175,00	7 875,00	4 800,00	3 075,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00

Suivi et conseils -sites en danger (système des dossiers et sites du DEEP)			18 060,00	11 400,00	6 660,00
<i>Voyages des Experts</i>	12,00	480,00	5 760,00	3 500,00	2 260,00
<i>Séjour des Experts</i>	36,00	175,00	6 300,00	3 900,00	2 400,00
<i>Consultant</i>	2,00	3 000,00	6 000,00	4 000,00	2 000,00

Maintenance et mise à jour de l'ORS			6 000,00	0,00	6 000,00
<i>Forfait</i>	1,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00

3. Travail normatif (réunions des Groupes d'experts)			69 082,50	40 220,00	28 862,50
Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes (1,5 jours)			18 762,50	6 450,00	12 312,50
<i>Frais de voyage des Délégués/Experts</i>	15,00	480,00	7 200,00	3 450,00	3 750,00
<i>Séjour des Délégués/Experts (15 experts*2,5 per diem)</i>	37,50	175,00	6 562,50	3 000,00	3 562,50
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

Groupe d'experts sur les amphibiens et les reptiles (1,5 jours)			17 175,00	6 825,00	10 350,00
<i>Frais de voyage des Délégués/Experts</i>	10,00	480,00	4 800,00	3 450,00	1 350,00
<i>Séjour des Délégués/Experts (10 experts*2,5 per diem)</i>	25,00	175,00	4 375,00	3 375,00	1 000,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	2,00	4 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00

Groupe d'experts Zones protégées & changement climatique (2,5 jour)			19 075,00	18 595,00	480,00
<i>Frais de voyage des Président/Délégués/Experts</i>	15,00	480,00	7 200,00	5 170,00	2 030,00
<i>Séjour des Président/Délégués/Experts (15 experts*3 per diem)</i>	45,00	175,00	7 875,00	4 813,00	3 062,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	2 000,00	2 000,00

Groupe de travail sur l'élaboration du Plan stratégique 21-30 (2*2 jours)			14 070,00	8 350,00	5 720,00
<i>Frais de voyage des Président/Délégués/Experts</i>	14,00	480,00	6 720,00	4 000,00	2 720,00
<i>Séjour des Président/Délégués/Experts (7 experts*3 per diem)</i>	42,00	175,00	7 350,00	4 350,00	3 000,00

4. Assistance aux Parties			51 010,00	7 135,00	43 875,00
Renforcement des capacités pour le Réseau Emeraude dans 1 pays			20 000,00	0,00	20 000,00
<i>Forfait</i>	1,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00

Séminaire d'évaluation biogéographique du Réseau Emeraude (2 jours)			31 010,00	7 135,00	23 875,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	2,00	10 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
<i>Frais de voyage des Délégués/Experts</i>	12,00	480,00	5 760,00	4 760,00	1 000,00
<i>Séjour des Délégués/Experts (12 experts*2,5 per diem)</i>	30,00	175,00	5 250,00	2 375,00	2 875,00

5. Education et sensibilisation			50 000,00	10 000,00	40 000,00
Sensibilisation et visibilité: stratégie de communication			50 000,00	10 000,00	40 000,00
<i>Forfait (campagne et supports de communication)</i>	1,00	15 000,00	15 000,00	8 000,00	7 000,00
<i>Forfait (publications électroniques)</i>	1,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
<i>Forfait (logiciel de présentation du Réseau Emeraude)</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	2 000,00	3 000,00
<i>Développement d'outils en ligne</i>	1,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00

6. Déplacements officiels des agents			21 000,00	21 000,00	0,00
<i>Voyages et séjour</i>	15,00	1 400,00	21 000,00	21 000,00	0,00

7. Provision pour le (la) Président(e)			5 000,00	3 000,00	2 000,00
<i>Voyages et séjour (forfait)</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	3 000,00	2 000,00

8. Frais généraux			36 518,00	21 518,00	15 000,00
<i>Impression en interne</i>	100 000,00	0,03	3 000,00	3 000,00	0,00
<i>Affranchissement (forfait)</i>	1,00	400,00	400,00	400,00	0,00
<i>Préresse (forfait)</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
<i>Services de traduction</i>	827,00	34,00	28 118,00	18 118,00	10 000,00

9. Frais de personnel*			330 900,00	72 900,00	258 000,00
Agents permanents	forfait		60 200,00	60 200,00	0,00
Pensions agents permanents	forfait		12 700,00	12 700,00	0,00
Personnel temporaire (salaire et pension) – fonction de Secrétaire de la Convention de Berne	12,00	10 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
Personnel temporaire (salaire et pension) – fonction de gestionnaire de projet Réseau Emeraude	12,00	7 300,00	87 600,00	0,00	87 600,00
Personnel temporaire (salaire et pension) - fonction d'assistant(e) de projet	12,00	4 200,00	50 400,00	0,00	50 400,00
TOTAL			662 439,50	237 000,00	425 439,50